

RENCONTRES FRANCO-BRESILIENNES **LA RESOLUTION DES CONFLITS EN DROIT PUBLIC**

La section droit de l'action publique de la SLC ainsi que la section Amérique latine ont organisé, le 29 novembre 2022, des rencontres franco-brésiliennes consacrées à la résolution des conflits en droit public.

Ces rencontres se sont déroulées sous la présidence de Didier Le Prado, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, ancien président de l'ordre et président de la section « *Droit de l'action publique* » de la SLC et de Francisco Augusto Pignatta, avocat au barreau de Paris et membre de la section Amérique latine de la SLC.

Trois sujets ont été examinés successivement.

Le premier avait trait au rôle de la justice administrative.

Sont intervenus Bruno Dubeux, Procureur général de l'Etat de Rio de Janeiro, et Alexandre Ciaudo, professeur de droit public à l'université de Bourgogne-Franche-Comté.

Le deuxième avait trait aux méthodes alternatives de résolution des conflits en droit public.

Sont intervenus Marco Antonio Rodrigues, Procureur de l'Etat de Rio de Janeiro, et François Gilbert, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Le troisième avait trait à l'arbitrage et l'administration publique.

Sont intervenus Fabiano Magalhaes, Procureur de l'Etat de Rio de Janeiro, et Charles Vautrot-Schwarz, professeur de droit public à l'université Paris-Saclay.

Ces débats ont permis de comparer très utilement le modèle brésilien et le modèle français.

Le nombre de requêtes dont sont saisies les juridictions administratives brésiliennes est particulièrement important, cette situation a conduit le Brésil à mettre en place des méthodes alternatives de résolution des conflits en droit public et à promouvoir l'arbitrage.

La publication des interventions des six orateurs est riche d'enseignements, la question des méthodes alternatives de résolution des conflits en droit public étant d'actualité.

Didier Le Prado
Président de la section droit de l'action publique de la SLC